



**RETOURNER LES SOUMISSION À:
Agence du revenu du Canada**

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Signature du signataire autorisé

Date (aaaa-mm-jj)

Nom du signataire autorisé (caractère d'impression)

Titre du signataire autorisé (caractère d'impression)

(____)_____

No de téléphone

(____)_____

No de télécopieur

Adresse de courriel

MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Sujet Services de transport pour le centre fiscal de Winnipeg	
No de l'invitation 1000460137	Date 22 novembre 2023
N° modif. 001	
L'invitation prend fin sur le 10 janvier 2024 à 14 h 00	Fuseau horaire HNE Heure Normale de l'Est
Autorité contractante Nom : Henrik Schwerdtfeger Adresse - voir document original Adresse de courriel : Henrik.Schwerdtfeger@cra-arc.gc.ca	
No de téléphone (613) 608 6997	
No de télécopieur	
Destination Voir dans ce document	
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
-

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1.

Fréquence : À quelle fréquence les envois doivent-ils être transportés au centre fiscal de Winnipeg par mois?

R1.

Veillez consulter l'annexe A – 1 : ANNEXE du document de demande de soumissions.

Q2.

Exigences relatives aux véhicules et aux assurances : Quelles sont les spécifications minimales du véhicule et les conditions préalables à la couverture d'assurance pour ce contrat?

R2.

En ce qui concerne les exigences relatives aux véhicules (spécifications), veuillez consulter l'**annexe A – Énoncé des travaux** sous les sections 4.1 à 4.5.

En ce qui concerne les exigences relatives aux assurances, L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Q3.

Estimation du poids de la charge : Pouvez-vous fournir une estimation du poids de chaque charge à transporter?

R3.

Les poids de l'échantillon prélevés précédemment dans une cage complètement pleine étaient de 800 lb par cage. Cela ne reflète pas l'envoi standard que l'Agence envoie, mais il s'agit certainement du poids maximal par cage qui peut être prévu. À l'annexe A – 1 : CALENDRIER, le poids maximal par cage est fixé à 850 lb en fonction des énoncés suivants : « Trajets prévus pour le **centre fiscal de Winnipeg** avec un véhicule pouvant accueillir 16 conteneurs pour courrier empilés, jusqu'à un maximum de 13 600 lb, au besoin » ou « Trajets prévus pour le **Centre national de distribution des formulaires** avec un véhicule pouvant accueillir 16 conteneurs pour courrier empilés, jusqu'à un maximum de 13 600 lb, au besoin. »

Q4.

Logistique de livraison : Le système de livraison suit-il une procédure de quai à quai?



R4.

Yes, it would be a dock-to-dock procedure.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.